

Le 5 septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 5 SEPTEMBRE, 2024 À 19
H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE SUPPLÉANTE MADAME CHANTAL
SOUCY.**

SONT PRÉSENTS: La Maire Suppléante Chantal Soucy, les Conseillers, Roland Barnabé, Gerald Teske et Charles Meunier.

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Beaubien, John Abraham et Lorraine Rochon

1. 2024-09-96 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur la Maire Suppléante Chantal Soucy; aussi présent, la directrice générale adjointe Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AOÛT 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉSOLUTION – AFFECTATION DE LA SUBVENTION PPA-CE 2024
9. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL
10. RÉSOLUTION POUR LE MANDAT DE LA VENTE DU LOT 3 299 103
11. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 11.1 Travaux publics
 - 11.2 Sécurité publique
 - 11.3 Environnement
 - 11.4 Loisir, culture et communications
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA

14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. 2024-09-97 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2024-09-98 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AOÛT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} août 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Wiles et J-M Duchamp posent des questions concernant une évaluation du tonnage du recyclage en date d'aujourd'hui, éligibilité d'un élu de siéger et un barrage à castor entre Lac-Chauncey et Lac-en-Demi-Lune.

5. 2024-09-99 - APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale adjointe et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 1^{er} août dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte des listes des comptes et salaires payés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske ;

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés du mois d'août d'un montant total de 51 994,28 \$ tel qu'apparaissant à la liste CP-08 et la liste des salaires payés au montant de 21 777,90 \$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport d'urbanisme

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

Aucun

8. 2024-09-100 – RÉSOLUTION AFFECTATION DE LA SUBVENTION PPA-CE 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu, par courriel l'annonce du bureau du Député Mathieu Lacombe, 10 000 \$ au titre de la subvention volet PPA-CE (Programme d'aide à la voirie locale volet PAVL) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le conseil affecte cette subvention au changement de ponceaux sur le chemin du Lac-aux-Brochets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. 2024-09-101 – RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a adopté une telle politique le 4 mai 2023 (résolution n° 2023-05-053) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 mai 2023 (résolution n° 2023-05-053);

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. 2024-09-102- RÉSOLUTION POUR LE MANDAT DE LA VENTE DU
LOT 3 299 103**

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 3 299 103 localisé en bordure du chemin Roos;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis ce lot le 8 décembre 2016 en vue d'y construire des édifices publics municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité ne requiert plus ce lot et désire procéder à sa vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske ;

QUE le Conseil municipal mandate Monsieur Vyncent Ledoux, agent immobilier de la firme Remax, pour procéder à la vente du lot 3 299 103 à titre onéreux, le tout conformément au Code Municipal du Québec;

ET QUE M. le Maire, Marcel Beaubien et la greffière-trésorière adjointe, Madame Anne Pilon, soient apte à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à la vente dudit lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. RAPPORTS DES COMITÉS

- 11.1 Travaux publics
- 11.2 Sécurité publique
- 11.3 Environnement
- 11.4 Loisir, culture et communications

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA

14. 2024-09-103 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Chantal Soucy
Maire suppléant



Anne Pilon
Directrice générale adjointe

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Chantal Soucy, maire suppléant de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.